Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260429-DB282026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 29 avril 2026

Date de convocation : 22 avril 2026
Date d'affichage : 22 avril 2026

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BERTRAND, Maire.
Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, M. Patrick COAT, Mme Véronique COZLER, M. Emmanuel DE ROECK, Mme Bérangère DELAVEAU, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Aurélie LE CORRE, Mme Anaïs LE DINAHET, M. Philippe LE ROUX, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TRUQUETIL.
Absents excusés ayant donné procuration : Mme Laetitia HENRY (procuration à Mme Anaïs LE DINAHET), M. Dominique JACOB (procuration à M. Jean-Yves BERTRAND) Mme Justine RICHARD (procuration à M. Jérôme LE CANT)

Secrétaire de séance : M. Emmanuel DE ROECK

DELIBERATION 28/2026
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2026 – CLUB CANIN

Par délibération n°12/2026 en date du 9 mars 2026, le conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2026.

Suite à une erreur matérielle, l'association EAC – Education Activités Canines de Saint-Agathon n'a pas perçu de subvention alors qu'elle avait bien formulé une demande conforme et dans les délais impartis.

Il est proposé au conseil municipal de rectifier cette erreur en attribuant une subvention d'un montant de 400 € à l'association EAC – Education Activités Canines au titre de l'exercice 2026.

Entendu l'exposé de M. Fourchon, adjoint aux affaires sportives et culturelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ATTRIBUE à l'association EAC – Education Activités Canines de Saint-Agathon une subvention d'un montant de 400 € au titre de l'année 2026

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Yves BERTRAND

MAIRIE DE SAINT-AGATHON (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Emmanuel DE ROECK